

Assurance des entreprises/ Assurance Agricole

Programmes AVANTAGE



le Programme AVANTAGE est une série d'avantages pour les assurés du Groupe Estrie Richelieu. Le programme se divise en trois parties:

- AVANTAGE 1 Service d'assistance juridique pour producteurs agricoles;
- AVANTAGE 10 Programme favorisant la fidélité et le bon dossier sinistre des assurés membres;
- AVANTAGE 12® Prélèvements bancaires préautorisés pour le paiement de la prime. *Certaines conditions s'appliquent.